

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :

14 avril 2014

Date d'affichage :**Objet**

VOTE DES 3 TAXES

De la commune BARBAZAN

Séance du 23 avril 2014 à 20 heures 30^{le}

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, VEYRIES Nadine, Mrs BRUNA Roger, DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, SIBRA Gérard, VALLE Anthony.

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Le Maire expose que vu le code général des collectivités territoriales et après analyse du budget primitif 2014, il est nécessaire de délibérer sur les 3 taxes directes locales pour l'année 2014 soit la proposition :

Taxe d'habitation : 4.01
Taxe foncière bâtie : 5.01
Taxe foncière non bâtie : 37.23

Cette proposition est reprise sous la forme suivante :

Taxes	Bases impositions 2013	Taux d'imposition 2013
Taxe d'habitation	637388	3.93
Taxe foncière bâtie	473958	4.91
Taxe foncière non bâtie	7457	36.50

Taxes	Bases d'impositions prévisionnelles 2014	Taux d'imposition 2014	Produit fiscal attendu 2014
Taxe d'habitation	644300	4.01	25 836
Taxe foncière bâtie	490400	5.01	24 569
Taxe foncière non bâtie	7500	37.23	2 792

Après avoir délibéré la proposition de taux 2014 est approuvée par un vote :

Présents : 11
Votants : 11
Exprimés : 11

Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .
Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 24 avril 2014

Le Maire

